

## Composition du jury pour l'admission directe en 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> année des études médicales, pharmaceutiques, odontologiques et de sage-femmes et pour les Dispenses d'études Année universitaire 2024-2025

### Le Président de l'Université de Bourgogne,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles :

- L'article L. 631-1 alinéa 4 ;
- R 631-1-II, R631-1-3,

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 24 mars 2017 modifié relatif aux modalités d'admission en deuxième ou troisième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme ;

Vu l'arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique ;

Vu l'avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 20 novembre 2019

### **ARRETE :**

**Article 1 :** Sont nommés en tant que membres du jury pour l'admission directe en deuxième ou troisième année des études médicales, pharmaceutiques, odontologiques ou de sage-femmes et pour les dispenses d'études au titre de l'année 2024-2025 :

#### **Son Président :**

**M. Marc MAYNADIÉ**, Directeur, Professeur des Universités-Praticien Hospitalier, circonscription Médecine, UFR des Sciences de Santé,

#### **Ses Membres :**

**M. Éric LESNIEWSKA**, Vice-Doyen, Professeur universitaire, circonscription Pharmacie, UFR des Sciences de Santé

**Mme Catherine VERGELY-VENDRIESSE**, Professeur universitaire, circonscription Pharmacie, UFR des Sciences de Santé

**Mme Evelynne KOHLI**, Professeur universitaire, circonscription Pharmacie, UFR des Sciences de Santé

**Mme Véronique BERTAUX-CHARVOLIN**, Directrice du Département Universitaire de Maïeutique, UFR des Sciences de Santé

**Mme Estelle CHARBONNIER**, Enseignante sage-femme, Département Universitaire de Maïeutique, UFR des Sciences de Santé

**Mr Pablo ORTEGA-DEBALLON**, Professeur des Universités-Praticien-Hospitalier, circonscription Médecine, UFR des Sciences de Santé

**Mme Agnès JACQUIN-PIQUES**, Professeur des Universités-Praticien-Hospitalier, circonscription Médecine, UFR des Sciences de Santé

**Mme Françoise GOIRAND**, Professeur des Universités-Praticien-Hospitalier, circonscription Médecine, UFR des Sciences de Santé

**M. Victorin AHOSSI**, Vice-Doyen, Professeur des Universités Praticien-Hospitalier, circonscription Odontologie, UFR des Sciences de Santé

**Mme Rita EID**, Professeur des Universités, circonscription Odontologie, UFR des Sciences de Santé

**Mme Caroline HOUTMANN**, Chargée de mission odontologie, Responsable administrative odontologie, UFR des sciences de Santé

**Article 2 :** Le Directeur de l'UFR des Sciences de Santé est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Dijon, le 04 avril 2024

Monsieur le Doyen  
**Marc MAYNADIÉ**



## Composition du jury pour l'admission directe en 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> année des études médicales, pharmaceutiques, odontologiques et de sage-femmes et pour les Dispenses d'études Année universitaire 2024-2025

### Le Président de l'Université de Bourgogne,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles :

- L'article L. 631-1 alinéa 4 ;
- R 631-1-II, R631-1-3,

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 24 mars 2017 modifié relatif aux modalités d'admission en deuxième ou troisième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme ;

Vu l'arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique ;

Vu l'avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 20 novembre 2019

### ARRETE :

**Article 1 :** Sont nommés en tant que membres du jury pour l'admission directe en deuxième ou troisième année des études médicales, pharmaceutiques, odontologiques ou de sage-femmes et pour les dispenses d'études au titre de l'année 2024-2025 :

#### Son Président :

**M. Marc MAYNADIÉ**, Directeur, Professeur des Universités-Praticien Hospitalier, circonscription Médecine, UFR des Sciences de Santé,

#### Ses Membres :

**M. Éric LESNIEWSKA**, Vice-Doyen, Professeur universitaire, circonscription Pharmacie, UFR des Sciences de Santé

**Mme Catherine VERGELY-VENDRIESSE**, Professeur universitaire, circonscription Pharmacie, UFR des Sciences de Santé

**Mme Evelynne KOHLI**, Professeur universitaire, circonscription Pharmacie, UFR des Sciences de Santé

**Mme Véronique BERTAUX-CHARVOLIN**, Directrice du Département Universitaire de Maïeutique, UFR des Sciences de Santé

**Mme Estelle CHARBONNIER**, Enseignante sage-femme, Département Universitaire de Maïeutique, UFR des Sciences de Santé

**Mr Pablo ORTEGA-DEBALLON**, Professeur des Universités-Praticien-Hospitalier, circonscription Médecine, UFR des Sciences de Santé

**Mme Agnès JACQUIN-PIQUES**, Professeur des Universités-Praticien-Hospitalier, circonscription Médecine, UFR des Sciences de Santé

**Mme Françoise GOIRAND**, Professeur des Universités-Praticien-Hospitalier, circonscription Médecine, UFR des Sciences de Santé

**M. Victorin AHOSSI**, Vice-Doyen, Professeur des Universités Praticien-Hospitalier, circonscription Odontologie, UFR des Sciences de Santé

**Mme Rita EID**, Professeur des Universités, circonscription Odontologie, UFR des Sciences de Santé

**Mme Caroline HOUTMANN**, Chargée de mission odontologie, Responsable administrative odontologie, UFR des sciences de Santé

**Article 2 :** Le Directeur de l'UFR des Sciences de Santé est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Dijon, le 04 avril 2024

Monsieur le Doyen  
**Marc MAYNADIÉ**

